

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**AUTORISATION  
DE DEROGATION  
AU PRINCIPE DE  
REPOS  
DOMINICAL DES  
SALARIES EN  
2020 – AVIS DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-296

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme BARTHES Chantal

M. le Maire informe l'assemblée que, suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015, les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés (ouvertures des commerces de détail le dimanche) ont changé.

Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est dorénavant requis.

M. le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en date du **27 mai 2019**, a précisé, après concertation avec les commerçants locaux, les dates souhaitées pour **2020**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces, hors concessions automobiles :

- Les 12 et 19 janvier 2020, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes d'hiver,
- Les 28 juin et 5 juillet 2020, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dimanches des soldes d'été,
- Le 07 juin 2020, fête des mères,
- Le 21 juin 2020, fête des pères,
- Le dimanche de la Fête du Cassoulet 2020,
- Les 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2020, avant les fêtes de Noël.

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du **25 septembre 2019** du **Conseil National des Professionnels Automobiles**, nous informant des dates nationales pour **2020** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Dimanche 19 janvier 2020**
- **Dimanche 15 mars 2020**
- **Dimanche 14 juin 2020**
- **Dimanche 13 septembre 2020**
- **Dimanche 11 octobre 2020**

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les dérogations au repos dominical aux dates précitées.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

Sous réserve du recueil de l'avis favorable du conseil communautaire sollicité en date du **03 octobre 2019**.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE**

**EMET un avis favorable aux dérogations au repos dominical aux dates précitées.**

*ADOPTE PAR 27 VOIX POUR  
5 VOIX CONTRE*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**